

508

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
No 508 19 juillet 1979
Seizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
René Duboux
Yvette Jaggi

La faute des travailleurs

Si vous vous posez encore des questions sur les responsabilités face à la "crise", les Associations patronales suisses ont des réponses toutes prêtes. En substance, le mal vient — pourrait-on raisonnablement en douter? — des travailleurs eux-mêmes.

Lisez, pour mieux comprendre le phénomène, le dernier rapport de l'Union centrale des dites "associations patronales"! En attendant, pour l'été, cette citation édifiante:

"(...) Ainsi que les offices du travail le constatent, une minorité assez considérable de chômeurs ne peut être placée que difficilement, parce que leur formation professionnelle, leur caractère, leur rendement ne correspond pas aux emplois offerts. Il faudrait éviter que, à l'instar d'autres pays, un chômage permanent de personnes difficiles à placer ou de personnes depuis longtemps en chômage ne s'installe en Suisse. Ce n'était par chance, que rarement le cas jusqu'ici. Des travaux publics de crise ne sont pas à la longue une solution. Pour autant qu'il n'y ait pas d'obstacles objectifs, une forte motivation au travail (ce n'est pas nous qui soulignons, Réd.) et l'amélioration des possibilités d'intégration sont nécessaires. Cela implique que les prestations de l'assurance-chômage qui aujourd'hui déjà menacent d'être pour certains chômeurs un oreiller de paresse, ne soient pas encore étendues de manière schématique et que la définition du "travail convenable" de l'assurance-chômage soit appliquée strictement dans tous les cantons".

Et la conclusion pratique, on vous la donne en mille: "Une mobilité accrue tant professionnelle qu'en matière de revenus et de domicile, doit être exigée avant tout des jeunes travailleurs. Le choix de la profession ne peut plus — comme c'était le cas en période de haute conjoncture — se faire selon des rêves".

La contribution du patronat à cet effort de "redressement national" par la motivation individuelle? A vrai dire, le rapport en question est beaucoup moins disert à ce chapitre.... On ressort les mêmes mots, polis par l'usage et les discours de cantines: "(...) Vu le niveau élevé de l'emploi dans notre économie, le manque de personnel qualifié, de même que de travailleurs auxiliaires, des mesures globales de politique conjoncturelle par l'Etat, comme certains milieux de gauche et des syndicats le préconisent, ne s'imposent pas. Les mesures les plus efficaces restent la sauvegarde de la capacité de concurrence et d'investissement en évitant de trop charger les entreprises par des exigences salariales et les charges publiques, de même que le maintien de la paix du travail dans notre pays". Ben voyons!

Les indemnités de Migros

Quand la Migros doit "se séparer" d'un collaborateur en vue soupçonné de déviance par rapport à l'orthodoxie duttweilerienne, elle lui verse une importante indemnité de licenciement, et le fait savoir à grand bruit.

Tout le monde sait que Roger Schawinski a reçu Fr. 180.000.- pour quitter la "Tat" (et réfléchir dans les îles au projet d'un nouveau journal, attendu pour l'hiver prochain). Et voilà que Hans A. Pestalozzi, directeur de l'Institut Gottlieb Duttweiler (GDI) jusqu'au 30 septembre, reçoit "en reconnaissance de ses mérites... une aide financière pour qu'il puisse se créer une nouvelle situation, conforme à ses espoirs et ses opinions" (Pierre Arnold, "Construire" 11.7.1979).

Et si, mettant ses propos en pratique, Pestalozzi utilisait cette "prime de départ" à l'idée de réintroduire la démocratie à tous les niveaux de la "communauté" Migros? L'année prochaine, la Migros pourrait bien connaître des élections non tacites, et voir certaines positions contestées.

Les jeux de miroir des politiciens

La grande consultation sur le projet de révision de la Constitution fédérale touche à sa fin. Plusieurs centaines de réponses, plus de 20000 pages à classer, à apprécier, à synthétiser. Certes, durant 18 mois on n'a pas pu observer de grand débat populaire; la révision n'a pas monopolisé les discussions de bistrot ni animé les repas familiaux. Mais un débat a eu lieu néanmoins, plus large outre-Sarine qu'en Suisse romande.

Nous avons déjà dit ici en quoi le projet est intéressant et la nécessité d'une révision totale de la Constitution; nous ne reviendrons donc pas maintenant sur le fond du problème. La procédure, la manière ont aussi toute leur importance.

Au moment du bilan, alors que les premières réactions sont connues, on peut prédire sans grand risque d'erreur, comment les choses vont se dérouler, quelle va être l'attitude d'une partie importante de la classe politique.

Ecartons d'emblée les opposants irréducti-

bles à l'idée de revoir entièrement la Constitution — le gouvernement vaudois côtoie là le Vorort et l'Usam — dont la suffisance tranquille et le "bon sens" de l'histoire ont quelque chose de touchant; ceux-là, au moins s'expriment sans détours.

L'attitude la plus fréquente sera plus nuancée, moins franche; déjà on a pu la déceler ça et là. L'idée d'une révision totale est partie de milieux conservateurs, elle a navigué dans les eaux tranquilles du groupe de travail Wahlen où elle a pris l'allure d'un exercice ennuyeux mais nécessaire. C'est dans ces dernières années seulement qu'elle a osé quelques pas originaux.

Il s'agit maintenant de récupérer l'entreprise, de réduire les ambitions, de ramener l'horizon à portée de main; bref, de changer sans changement. Et là l'opinion publique va jouer un rôle primordial, parce qu'en fin de compte c'est elle, tout le monde le sait bien, qui ne peut accepter ni les limitations à la liberté économique et au droit de propriété, ni la disparition de la souveraineté cantonale ni même des modifications de la composition du Conseil des Etats.

C'est ce que diront la plupart des hommes politiques, les leaders d'opinion, faisant

fonctionner avec une habileté consommée le jeu du double miroir: l'opinion publique, les gens que nous rencontrons, nos électeurs ne sont pas prêts à accepter ces réformes; ils n'en ont nul besoin car en définitive ils sont contents de leur sort même s'ils ont pris l'habitude de critiquer leurs autorités. En répercutant ces échos, ces politiciens, ces dirigeants de partis et d'organisations ne travestiront pas la réalité; ils oublieront tout simplement d'ajouter qu'ils n'ont rien fait pour détromper leurs interlocuteurs, qu'ils n'ont pas pris le risque d'expliquer et de concrétiser pour cette opinion publique la nécessité des réformes. Ils ne préciseront pas que les chers concitoyens ne font souvent que reproduire une idéologie dominante qu'ils ont contribué, ces leaders d'opinion, à propager. Le jeu du double miroir: je te dis, tu répètes, je dis que tu m'as dit; la boucle est bouclée.

Voilà le risque que court actuellement le débat constitutionnel: non pas le refus d'entrée en matière mais une entrée en matière qui débouche sur l'illusion du changement, sur un compromis sans contenu, où un petit nombre va se faire le porte-parole de slogans, de mythes certes largement ré-

NOTES DE LECTURE

Un village du Vaucluse

"A Peyrane, on déversait le peu de détritiques qu'il y avait à l'époque par-dessus la falaise, dans la vallée environnante. A vrai dire, en 1950, les gens trouvaient un deuxième usage pour chaque vieille bouteille, chaque morceau de papier, chaque vêtement de rebut..."

"Aujourd'hui les journaux trouvent rarement un second usage. On n'allume plus le feu pour faire la cuisine ou pour chauffer. Pour envelopper, tout le monde se sert maintenant des sacs en plastique collectionnés à l'occasion des

courses au supermarché. L'introduction du papier hygiénique a supprimé une autre utilisation du papier-journal. Et la décharge en bas de la falaise est un amoncellement de papiers et de plastiques que fouette le mistral".

Peyrane, c'est Roussillon, un petit village dans le Vaucluse où Laurence Wylie, sociologue américain, a passé une année en 1950-51. Le livre, "Un village du Vaucluse"; avait d'abord été publié en américain en 1957. La dernière édition française — Gallimard 1979 — comprend un chapitre inédit en épilogue: vingt-cinq ans plus tard.

Laurence Wylie a vécu à Roussillon avec sa famille; ses enfants allaient à l'école; il donnait des cours d'anglais; il était aussi le photographe

de la région. Il a pu ainsi recueillir une masse de documentation et décrire avec minutie la vie des habitants. A plusieurs reprises, dans les années soixante et septante, il est retourné à Roussillon. Il a suivi les changements profonds — une véritable révolution en moins d'une génération — qui ont transformé les modes de vie traditionnels.

A la fin des années cinquante, à l'exode rural succède le boom immobilier entretenu par la demande soudaine des citadins. Le village à moitié abandonné devient un centre touristique et artistique. On installe des égoûts, des commerces s'ouvrent, un centre scolaire, les maisons sont restaurées. C'est la prospérité pour tous. Les habitants font l'acquisition de machi-

pandus dans le public, mais qui ne reflètent pas les besoins et les problèmes véritables des citoyens.

A l'encontre de ce poujadisme tranquille, il vaut la peine de mentionner la position d'Adolf Muschg, l'écrivain zurichois. Nous vivons les prémices d'un bouleversement social et politique sans précédent et la quiétude apparente du Suisse est de peu de poids face aux problèmes de l'énergie, des matières premières, du déséquilibre croissant entre le nord et le sud. Nous avons la possibilité d'adapter à froid encore nos institutions avant que l'insécurité croissante ne provoque les appels à l'ordre et au pouvoir musclé. Une constitution nouvelle, bien sûr, ne résoudra pas par miracle tous ces problèmes; mais elle peut offrir un cadre favorable à la découverte de solutions, elle peut supprimer des obstacles inutiles, fruits morts de l'histoire. Qui expliquera cela aux citoyens si la classe politique déserte, si elle s'abrite derrière une opinion publique abstraite pour mieux justifier son propre immobilisme? Il y faudra bien du courage, certainement plus qu'en ont eu besoin les conservateurs frileux qui ressassent que tout va bien, le regard tourné vers avant-hier.

nes agricoles, de voitures, d'appareils ménagers. Suivent des changements d'attitude, chez les jeunes surtout: "Ils sont moins préoccupés d'idéologie que de problèmes économiques". En 1973, lorsqu'il arrive au village, l'auteur est étonné de ne pas trouver le cercle de l'apéritif de midi au café de la place. Explication: "Peyrane a cessé d'être la petite commune fermée où ce groupe jouait un rôle essentiel... Les habitants sont devenus partie intégrante du monde auquel ils avaient autrefois opposés une âpre résistance". En réalité, les gens ont adopté et adapté les modèles citadins. Ils subissent aussi les crises, les contre-coups de l'économie mondiale. Ils participent à toutes les modes, tous les progrès

NOUVELLE

Sortilèges

Sydney. Le hasard d'une promenade m'amena devant un bâtiment triste: un vieux musée, avec, en bas, des buffles mal empaillés et, en haut, de sombres galeries en bois, accrochées aux parois comme à celles d'une gorge de montagne. Reléguée sous les toits, une vitrine exposant divers témoins de magie indigène: reliques de sorcellerie d'amour (love sorcery): quartz taillé (qu'on dirigeait vers l'objet aimé), lien en raffia tapissé de peaux d'animaux, deux mains sèches, et une poupée magique dont je ne pus m'empêcher de tirer la tignasse, faite de larges piquants dont l'un me resta dans la main.

Tenant distraitemment ce piquant entre deux doigts, à la manière d'une cigarette, je sortis du musée et allai m'asseoir dans un parc.

A peine assis, me voici tiré par les cheveux. Je me retournai: personne. Et toujours on tirait. Je m'aperçus que ma main s'était refermée sur le piquant qu'elle broyait machi-

nalement. Je relâchai mon étreinte. Mes cheveux furent libérés.

Effrayé, je posai le piquant sur une table de jardin. Derrière cette table, à l'orée d'un bois, de vieux messieurs habillés et chapeautés de blanc, jouaient à la boule. L'un deux, en place de chapeau, avait mis sur sa tête un bonnet noir. Penché en avant, l'homme et son bonnet se détachaient sur le soleil couchant. Mais voici que ce bonnet enfla, grandit démesurément. Triangle monstrueux il bouchait maintenant mon horizon, collait à la silhouette du musée, menaçait de m'écraser. Je m'accrochai à la table. Quelque chose glissa, puis tomba au sol: le piquant de la poupée qui s'était trouvé sur la trajectoire de mon oeil et roula quelques secondes encore dans la poussière. Tout redevint normal et je vis le vieux joueur qui enlevait son bonnet et s'essuyait le front. Il transpirait.

Moï aussi! Pris de panique, je me ruai vers le musée, grimpai les escaliers en bois, courus jusqu'à l'antique vitrine, l'ouvris violemment et restituai à la poupée son cheveu volé.

Gilbert Baechtold

classique des sciences humaines. Mais au-delà de la rigueur de l'observation, de l'intelligence du regard, il y a le style, la qualité de l'expression: clarté, précision, lisibilité. Un livre agréable à lire, un document sur la vie quotidienne — qui n'avait guère changé depuis des siècles —, l'histoire et l'évolution soudaine d'une communauté rurale.

R.D.

Comme annoncé, le prochain numéro de DP paraîtra le 2 août prochain: l'équipe rédactionnelle profite des mois de juillet et d'août pour recharger ses batteries (solaires) et retrouve le rythme bi-mensuel qui fut le sien pendant quelques années, de 1963 à 1972.

Radio-TV : inutiles intermédiaires

Conflit entre le directeur des programmes et le directeur régional à la Radio-Télévision suisse romande. Objet: l'émission de radio "Au fond à gauche" (cf. DP 506). En fin de compte, les positions étant, semble-t-il, inconciliables, arbitrage du directeur général de la SSR. Et tombent d'en-haut les petites phrases qui doivent permettre de trancher le litige. M. Molo: "(...) On ne devrait pas attendre de constater la lassitude du public pour changer la formule d'une émission populaire, même si cela doit déplaire à leurs auteurs". M. Nicod, ledit directeur de programmes, n'a plus qu'à s'incliner: l'émission "contestée" disparaîtra dès le mois d'octobre prochain, au moins dans sa formule bien connue depuis des mois.

Et les auditeurs de la radio romande de se perdre en conjectures: la liste des émissions radiophoniques "populaires" qui seront supprimées préventivement sera-t-elle encore longue? M. Schenker aurait-il décelé quelques signes de lassitude du public romand sur d'autres tranches horaires?

Les paris sont ouverts.

La situation est d'autant plus confuse aujourd'hui que M. Schenker, s'était bien gardé à l'époque, dans l'interview au "Journal de Genève" qui avait mis le feu aux poudres, de donner les raisons de sa décision. Autant il s'était étendu sur les tenants et les aboutissants de son attachement pour l'émission "En question" de Jacques Bofford, autant il s'était montré succinct dans son appréciation de l'humour de "Au fond à gauche": "(...) J'ai demandé — et cela fait actuellement l'objet d'une discussion entre M. Nicod et moi — que l'émission dite humoristique du samedi "Au fond à gauche" soit supprimée à partir du mois d'octobre au profit d'une autre émission dite d'humour — même un peu grinçante — faite par Jean-Charles par exemple, et une équipe qui se renouvelle. Je pense que l'humour est une des den-

rées les plus difficiles à utiliser sur nos ondes, que ce soit en radio ou en télévision. L'équipe qui anime "Au fond à gauche" a probablement fait un maximum pour parvenir à intéresser l'auditeur de radio, de 13 à 14 h. tous les samedis. Cependant je le répète, ma proposition est la suppression de cette émission à partir d'octobre et son remplacement par une émission d'humour, faite par une équipe différente". Bref, les "arguments" développés par le "grand patron de la radio et de la télévision" (sic "Journal de Genève") laissent ouvertes, c'est le moins qu'on puisse dire, toutes les interprétations de son bon vouloir, justifient à l'avance toutes les modifications autoritaires de la "grille des programmes" (on croit savoir que les sondages n'étaient pas défavorables à l'équipe d'animateurs remerciés).

En définitive, si M. Schenker, comme son ton semble l'indiquer, en faisait une question de principe, si la décision finale devait confirmer des rapports de forces internes, comme l'utilisation de la presse à un moment crucial de la "discussion", le manifeste, on voyait mal M. Molo trancher, tout bien pesé, dans un autre sens que celui de la confirmation de l'organisme de la radio-télévision romande!

Une pièce de plus au dossier des retombées néfastes de la "réforme" issue du rapport Hayek (onsait que sur des points intéressants — démocratisation du contrôle de l'institution — le spécialiste n'a par ailleurs pas été suivi): la fusion de la radio et de la télévision, si on réserve, au chapitre de la "gestion", d'hypothétiques avantages — encore aujourd'hui difficilement quantifiables, quoi qu'on ait pu soutenir — aura desservi les gens de micro: dans la corbeille de "mariage" le petit écran aura apporté la lourdeur de son appareil administratif et financier, le "prestige" envahissant et soigneusement entretenu entourant un média relativement neuf, un cortège de convoitises politiques vivaces tant à droite qu'à gauche, au total largement de quoi paralyser une radio dont les atouts maîtres sont entre autres la mobilité, une certaine liberté née de l'accou-

tumance des auditeurs et des pouvoirs de tout accabit.

L'affaire d'"Au fond à gauche" vient donc à point nommé mettre en lumière les nouvelles servitudes nées de la restructuration de la SSR (cf DP 476).

Là, tout s'est passé comme si l'installation de MM. Schenker et consorts au sommet de nouvelles structures régionales intermédiaires,

Le budget de la radio-télévision pour 1980, dont les chiffres viennent d'être arrêtés (définitifs pour les nouvelles "grilles") permet de situer le poids financier du nouvel appareil directeur mis en place.

Le coût total des trois directions régionales tel qu'il apparaît dans le budget 1978 est de 18,5 millions. Pour la Romandie, le budget 1978 prévoit 5,6 millions, et les comptes 1978 mentionnent une dépense de 5,5 millions.

Restons-en aux dépenses inhérentes à la direction installée à Lausanne: le budget 1979 prévoit fr. 6.145.600. — et celui de 1980 francs 6.278.900. — de dépenses, dont, pour 1980, fr. 1.569.700. — à la charge de la radio et le reste à la charge de la télévision.

De plus amples précisions qui permettront d'apprécier l'augmentation des charges dans le détail?

Organes régionaux: budget 1979, fr. 91.600. — et budget 1980, fr. 105.400. —.

Direction: budget 1979, fr. 3.016.300. —; budget 1980, fr. 3.039.100. —.

Administration et services généraux: budget 1979, fr. 2.540.900. —; budget 1980, francs 2.611.600. —.

Office du personnel et formation: budget 1979, fr. 496.800. —; budget 1980, francs 522.800. —.

communes à la radio et à la télévision, avait surtout créé un nouveau niveau de pressions de tous ordres, un nouvel espace où puisent s'épanouir de nouvelles susceptibilités hiérarchiques, un nouveau canal menant directement

au cœur du ménage de la SSR. Où la réorganisation entreprise sous le signe de l'efficacité montre sa véritable couleur! Comment ne pas souhaiter la suppression pure et simple de ce relais, si vulnérable aux coups des forces engagées depuis des années dans de grandes manœuvres de contrôle des moyens de communications de masse? Est-il indispensable que le directeur des programmes radiophoniques soit flanqué d'un administrateur pour plaider au sommet de la SSR la cause des émissions produites sous sa responsabilité?

PS. La suppression de l'émission "Au fond à gauche" a suscité bien sûr des commentaires de tous genres à travers la presse suisse. Des félicitations du "Nouvelliste" aux réticences publiées sous le signe de la liberté d'expression. Aux avant-postes du combat pour une certaine tolérance, la "Tribune-le-Matin". Les lecteurs de ce journal ont certainement apprécié les commentaires bien sentis de la rédaction sur ce sujet d'actualité. N'avaient-ils pas été privés, par une décision sans appel de la direction en chef, de la page hebdomadaire humoristique et critique, rédigée par cette même équipe d'"Au fond à gauche" dans la "Tribune" du dimanche? Mais à cette occasion le couperet était probablement tombé pour le bon motif!

PAIX DU TRAVAIL

Le double discours des banquiers

Faisant le bilan de leurs activités, les banques, et particulièrement les grandes banques, n'ont pas leur pareil pour promouvoir leur image de marque. Pour atteindre le but recherché, rien n'est trop beau et trop coûteux. Publication régulière des discours de leurs directeurs sur papier glacé, travaux statistiques "maison" largement répandus à toutes fins utiles, etc, etc. Voyez par exemple le Crédit Suisse qui

bliait il y a tout just un an (cahier du CS No 48) la conférence de M. Hans Hartung, membre de sa Direction générale, sur le thème "La Suisse et la fermeté du franc" (exposé prononcé à la journée suisse de la foire industrielle de Hanovre le 20 avril 1978). Arrivé au terme de sa démonstration, sur laquelle nous ne reviendrons pas, M. Hartung plaçait son petit couplet bancaire. Et ici quelques lignes de citation:

"(...) Le fait que le secteur des services n'ait pas gagné beaucoup de terrain dans les exportations de ces dernières années est donc préoccupant. Seuls les revenus de capitaux pour lesquels les banques servent d'intermédiaires et les autres services où elles jouent également un rôle important ont progressé ou du moins maintenu leur position. Les autres secteurs de ce service ont même perdu du terrain. A la lumière de ces faits, la volonté aujourd'hui si répandue de soumettre les banques à un contrôle étatique étroit paraît donc particulièrement problématique. Car elles constituent la plus importante branche suisse des services qui soit compétitive sur le plan international. Il est évident qu'elles pourront non seulement aujourd'hui, mais aussi et surtout à l'avenir, contribuer largement à maintenir le niveau de vie élevé de notre peuple. Certains milieux politiques s'évertuent donc maintenant à miner les assises dont eux-mêmes bénéficient et qui sont aussi celles de la prospérité des lecteurs. Les slogans sont peut-être un très bon succédané de la réflexion personnelle, mais ils n'ouvrent certainement pas la voie du succès à un petit Etat".

Un discours tant de fois entendu: ce qui est bon pour les (grandes) banques est bon pour la collectivité. Propagation inlassable des mérites nationaux d'un secteur de l'économie dont l'évidence devrait probablement masquer les profits réservés à une minorité, une influence tout entière vouée à la conservation des privilèges.

Et de temps en temps, rarement eu égard à l'intense effort de propagande entrepris, le

masque du bienfaiteur de la collectivité craque. Par exemple, lorsque la politique patronale des banquiers apparaît au grand jour, alors les véritables intérêts sociaux défendus se précisent et soudain le colosse dont la santé conditionnerait celle de la Confédération révèle sa vulnérabilité.

Ce sont ces manœuvres (cf. DP 501) entreprises à Genève par les banques pour confisquer la formation de leurs apprentis et les vouer sans contact extérieur à leur cocon bancaire.

C'est le licenciement auquel vient de procéder le Crédit Suisse à Lausanne. Motif avancé officiellement: la réorganisation d'un service.

Mise au pied du mur, la direction refuse de confirmer qu'il s'agit d'un licenciement économique — auquel cas les assurances données à ce chapitre à la commission du personnel se révéleraient caduques —, comme elle ne se résigne pas à admettre qu'il s'agit d'une interdiction professionnelle, l'employé en question appartenant à une organisation d'extrême-gauche. En définitive, pour justifier le maintien de sa décision, la direction invoque le fait que ledit employé ait osé se défendre publiquement...

En guise de conclusion provisoire, cette dernière citation, dans la foulée: "Notre place financière occupe actuellement directement ou indirectement environ 6 à 8% de la population active, poursuivait M. H. Hartung du Crédit Suisse à la foire de Hanovre. Pour ce qui est de l'emploi elle prend donc en Suisse une position qui correspond à peu près à celle de l'industrie automobile en Allemagne. En outre, grâce à sa capacité de financement, elle a aidé à maintenir les débouchés et, partant, des emplois. Le travail ne passe justement pas avant le capital, comme l'affirme la théorie marxiste dépassée. De nos jours, travail et capital sont complémentaires".

POINT DE VUE

Le gazon et la lune

Le sommet, le comble, le maximum, le nec plus ultra, le fin du fin, c'est la petite cisaille à *piles*, munie d'un long manche, qui permet de tondre, *sans se baisser*, ce qui peut rester de brins sur les bordures, le long des murs ou dans les coins.

Et c'est vendu dans tous les bons "garden center" périphériques pour une somme après tout modeste.

Et ça se vend. Mais oui! *Il se trouve des gens pour acheter ces machins!*

J'en suis resté comme aplati...

Tout est possible, surtout le pire, sur cette basse terre. Je ne cesserai jamais de tomber des nues.

Mais, tout compte fait, cette cisaille à piles n'est jamais qu'une conséquence.

La cause, c'est le gazon.

J'abomine le gazon.

Le gazon, c'est la civilisation industrielle dans ce qu'elle a de plus profondément débile. Et encore, je suis drôlement gentil. En fait, c'est encore pire.

Réfléchissez.

Le gazon, ça ne sert strictement à rien. Rien. Rien. C'est mort. Sa seule qualité, c'est d'être vert. Juste vert. Et ça fait *propre*, ça fait pas désordre. Et ça fait croire qu'on aime la nature. Gazon, c'est l'espace vert.

On met du gazon *pour la vue*, c'est tout. Et on interdit d'y marcher dessus, la plupart du temps. C'est bien la preuve.

Le gazon c'est stérile. Comme les gens qui en sèment. C'est con. Totalemment.

Et ça devrait simplement être interdit. Paf!

Tandis que, prenez de l'herbe. De la bonne herbe, pleine d'un tas de variétés d'herbes en tous genres. C'est plein de bestioles, de couleuvres, *de vie*, quoi. Très bon pour les poules et les lapins. Utile, l'herbe. Un peu fouillis, mais justement, c'est l'ordre vital. Tandis que le gazon: c'est la mort. L'uniformité. Beuaaaarrrrkkk!

Un collègue. Un hôpital. Un bâtiment administratif. Et toutes des abominations d'horreurs de villas. Partout du gazon. Espace foutu. *Foutu!* D'autant plus qu'on y répand encore des herbicides sélectifs qui ne laissent, bien évidemment, que le gazon.

Bon.

Tout lecteur de "Domaine Public" qui — alors qu'il pourrait semer autre chose — sera surpris à semer du gazon, sera fusillé sans sommation.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

L'encyclopédie de la bêtise (suite)

Article de Pierre Paroz (DP 507), qui me reproche de traiter Luther de sinistre imbécile et de dénoncer le racisme sans l'avoir analysé avec sérieux, dans un contexte spirituel, social et culturel.

J'avais envie tout d'abord de répondre que je suis las d'analyser, et de nuancer, et de re-situer dans le contexte, etc. Qu'un imbécile est un imbécile (et sans doute moi aussi). Que comme le vieux Flaubert, je n'ai plus envie que de rassembler les pièces de cette "Encyclopédie de la bêtise humaine" dont il rêvait!

Et puis, naturellement, ça n'est plus possible; ça ne serait pas juste, et Pierre Paroz a tout à fait raison.

Pourquoi donc s'en prendre à Luther et non pas à Voltaire? Situons dans le contexte:

— Pour Voltaire, c'est le combat pour la tolérance; c'est Calas réhabilité, c'est Sirven sauvé. C'est d'Etallonde (l'ami de La Barre) sauvé lui aussi. C'est la lutte inaboutie pour réhabiliter Lally.

— Pour Luther, hélas, c'est la guerre des Paysans; c'est l'appel au massacre: "Frappe ici qui peut frapper. On court sur un chien enragé et on le tue (...). C'est pourquoi frappez, égorgez..." Appel entendu, comme on sait: avant 1526, sur le seul territoire de la Ligue de Souabe, plus de dix mille exécutions. (Je suis navré: *perseverare diabolicum...* Luther était un sinistre imbécile!)

Mais il y a encore ceci, qu'aujourd'hui, il n'y a plus (il n'y a jamais eu) de "Voltairiens"; que personne ne songera à se réclamer de Voltaire et de ses propos, c'est vrai navrants (des

insanités comme l'écrit Paroz), pour justifier le racisme ou l'antisémitisme.

(Et puis, tout de même, il pense qu'il ne faut pas les brûler! Je suis assez partisan, quant à moi, de ne pas brûler les gens — ce qui n'est apparemment pas le cas de ceux de nos compatriotes qui souscriront à l'emprunt de 30 millions lancé à Zurich par la *Dow Chemical Company* — napalm et autres produits permettant de désinfecter les régions trop peuplées du tiers monde...)

...Tandis que jusqu'à aujourd'hui, il y a des "luthériens"; Luther passe auprès de beaucoup pour une haute figure morale. Il en va de même de Calvin. Il en allait de même de beaucoup d'autres princes de l'Eglise catholique, jusqu'à ce que le doux pape Jean XXIII prenne soin d'expurger soigneusement la liturgie — bénie soit sa mémoire.

Et pour ce qui est de Karl Marx? Assurément, tel "nouveau philosophe" relèverait le gant et

On ne va pas commencer de discuter avec les gens qui sont partisans du gazon.

* * *

Mais il y a quand même des choses qui font plaisir. Un comité de l'ONU a préparé un projet de traité sur l'utilisation de la Lune. Qui prévoit entre autres choses sympathiques: la Lune ne pourra faire l'objet d'aucune appropriation nationale; que la militarisation de la Lune est exclue; que l'exploration et l'utilisation de la Lune se feront pour le bien de toute l'humanité et qu'elles devront se faire sans préjudice pour le milieu lunaire.

Bon.

Je crois que je vais aller m'installer sur la Lune. D'ailleurs, je viens justement de m'acheter un béret basque spécial. Allez, salut.

Gil Stauffer

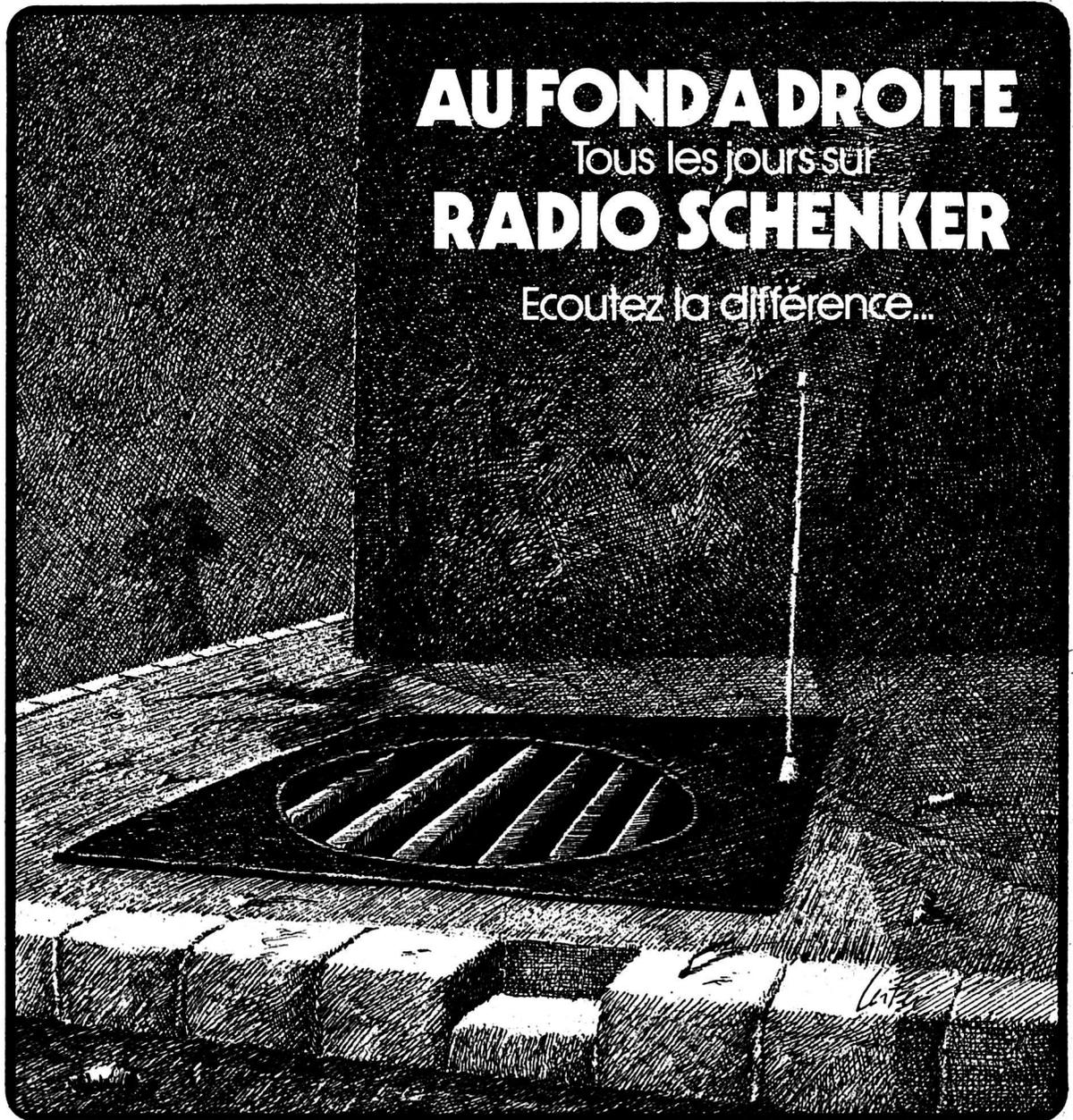
dirait: Mais oui, mais bien sûr: Marx était un sinistre imbécile!

Je dirait ceci: le contexte social de Marx, c'est d'abord que Marx est un Juif! (de même qu'Einstein, le maître de la physique contemporaine; de même que Chaplin, l'un des maîtres du cinéma; de même que...) A ce titre, il pouvait se permettre de dire des choses qu'un autre n'aurait pu dire — de même que moi, originaire de Lutry et d'Echallens, je puis me permettre de dire que les Vaudois sont des nio-lus, des dadous, des niânious, des tâdiés, et j'en passe (lisez le ravissant *Patois Vaudois* de Reymond et Bossard!)

Quant à Churchill... Mais non, je renonce. Encore une fois, Pierre Paroz a entièrement raison — *mea culpa*.

Ceci dit, ne manquez pas d'emporter en vacances, ne manquez pas de lire les *Chroniques de la citadelle d'exil*, d'Abdellatif Laabi (Inéditions Barbare 1978) — j'y reviendrai.

J.C.



Une entrée attendue dans la Constitution

Voilà quinze ans que l'idée d'un article constitutionnel reconnaissant les droits des consommateurs tente de se faire un chemin. En 1964, une commission d'experts nommée par le conseiller fédéral Schaffner concluait à la nécessité d'une telle insertion dans la charte fondamentale, faute de quoi on ne pourrait mener de politique de la consommation en Suisse.

Ce que la suite a amplement confirmé dans la pratique. Et même en théorie, avec deux avis de droit concordants des constitutionnalistes Jean-François Aubert et Hans Nef, déposés en 1974, en même temps qu'un projet d'article constitutionnel qui allait connaître un succès bizarre: pour le faire sortir du tiroir où M. Brugger l'avait promptement rangé, un journal (la défunte "Tat") et un conseiller national (le socialiste bâlois Waldner) en faisaient tous deux en 1977 le texte d'une initiative, populaire, respectivement parlementaire (1).

Le Conseil fédéral vient de terminer son rapport à propos de l'initiative de la "Tat", qui avait abouti de justesse avant le doublement du nombre des signatures requises et de l'asortir d'un contre-projet, directement inspiré par les propositions d'une commission qui a siégé en 1977-1978 sous la présidence du professeur Nef.

Ainsi, d'une part, le paysage se simplifie enfin: on n'a plus que deux textes, — sans compter, il est vrai, une étrange proposition de la Commission parlementaire Chopard, à laquelle on peut sans risque prédire et souhaiter un oubli prochain.

D'autre part, le Conseil fédéral refait la manœuvre qui réussit tellement bien dans l'assassinat d'initiatives populaires: on en reprend les idées, mais en les atténuant, pour

en faire un contre-projet, et on divise ainsi les partisans d'un changement. Comme le double "non" est possible, le "statu quo" est pratiquement garanti (voir les cas toujours douloureux de l'assurance-maladie en 1974, de la participation en 1976, ou de la protection des locataires en 1977)!

Dans cette perspective, et en admettant que les rédacteurs de l'ex-"Tat" ne fassent pas usage de la clause de retrait, il sera intéressant d'observer l'attitude des organisations de consommateurs. Elles ont toujours fermement tenu au principe d'une clause générale, telle le premier alinéa de l'initiative populaire. Si elles s'accrochent à cette phrase magique, le Conseil fédéral, et avec lui l'industrie et le commerce, peuvent sereinement attendre le résultat de la votation populaire: le double "non" est acquis.

Si, au contraire, les associations de consommateurs "décrochent" et se rallient au contre-projet, probablement moins indirecte-

ment opérationnel, et si elles mettent dès la rentrée en place une véritable stratégie de communication et d'information en vue de la votation fédérale attendue pour le second semestre de 1980, l'année prochaine sera peut-être celle où les consommateurs feront leur entrée dans la Constitution fédérale, et où leurs organisations seront reconnues comme partenaires économiques aptes à négocier des "conventions collectives".

Il serait grand temps. Comme le relevait "J'achète mieux" en mars-avril 1978: tous les groupes économiques ont leur(s) articles constitutionnels: les agriculteurs, les aubergistes, les employés, les ouvriers, les employeurs, les indépendants. Mais les consommateurs restent les grands absents, tout juste mentionnés dans l'art. 23 bis à propos de farine panifiable (le meunier, son pain et le consommateur).

(1) Cf "Domaine Public" No 440/9.2.1978.

De l'initiative au contre-projet

Initiative de la "Tat" (art. 34 *decies*):

1. Dans le cadre de l'intérêt public général, la Confédération prend des mesures pour défendre les consommateurs.
2. En particulier, la Confédération est autorisée à:
 - a) prendre toute disposition permettant l'information des consommateurs concernant le marché, les biens et les prestations de service;
 - b) sanctionner tout comportement abusif de la part des fabricants, des commerçants et des entreprises de service.
3. Les dispositions de l'article 32 seront appliquées en conséquence.

Contre-projet du Conseil fédéral (art. 31 *sexies*):

1. Dans l'exercice de ses attributions et les limites de la constitution, la Confédération tient compte des intérêts des consommateurs.
2. La législation fédérale protège les consommateurs contre les tromperies ainsi que contre des méthodes de présentation d'offres leur portant préjudice.
3. La Confédération encourage les mesures visant à assurer une information objective des consommateurs.
4. Dans la mesure où les intérêts des consommateurs le justifient, la Confédération édicte des dispositions légales sur l'obligation de déclarer la composition et les caractéristiques des produits et services offerts. Le Conseil fédéral peut prescrire l'extension du champ d'application d'accords d'associations y relatifs.